

PRIX DE THESE DE L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI A DOMICILE

La [Fédération des particuliers employeurs de France](#) (Fepem) est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs. Elle représente 3,3 millions de particuliers qui emploient à leur domicile ou au domicile des assistantes maternelles, 1,2 million de salariés.

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Le [particulier employeur](#) peut embaucher directement un salarié. Il le rémunère et se charge de toutes les démarches administratives liées à l'embauche du salarié (emploi direct). Le particulier employeur peut aussi déléguer la gestion des formalités administratives à une structure mandataire (emploi mandataire). Dans cette seconde situation, le particulier employeur rémunère son salarié d'une part et paie la structure pour la gestion des formalités administratives d'autre part.

Dans les deux cas ([emploi direct](#) et [emploi mandataire](#)), le particulier est juridiquement employeur. La convention collective applicable est celle de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Les particuliers employeurs constituent une population hétérogène (couples bi-actifs, personnes âgées ou en situation de handicap, parents de jeunes enfants...) qui emploie des salariés pour couvrir trois grandes catégories de besoins à domicile : [l'accueil du jeune enfant](#) (au domicile des parents employeurs ou de la salariée dans le cas des assistantes maternelles), [l'accompagnement à domicile de la perte d'autonomie liée à l'âge et au handicap](#), [l'entretien du cadre de vie](#). Les salariées qui occupent ces emplois sont massivement des femmes.

L'Observatoire de l'emploi à domicile

Au sein de la Fepem, l'[Observatoire de l'emploi à domicile](#) produit depuis 2008, des études, des recherches et des statistiques visant à mieux connaître le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Ces travaux portent sur les particuliers employeurs, les salariés à domicile et les assistantes maternelles. Ils visent d'une part à mieux comprendre les besoins d'accompagnement à domicile et les incidences des enjeux démographiques, économiques et sanitaires sur les évolutions du secteur, et d'autre part à déconstruire les représentations sociales associées au secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Au sein de l'Observatoire de l'emploi à domicile, [le pôle Recherche et partenariats scientifiques](#) mène des recherches et organise des manifestations scientifiques en collaboration avec des centres de recherches académiques, des cabinets d'études et des experts institutionnels sur des sujets relevant à la fois du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile mais dépassant également ce périmètre pour mieux en comprendre et éclairer les enjeux. Plusieurs recherches post-doctorales ont ainsi été financées par l'Observatoire de l'emploi à domicile sur [les particuliers employeurs en situation de handicap](#), [la prévention des risques au domicile](#) ou encore [la qualité de l'aide au domicile des particuliers employeurs âgés](#). Les derniers travaux en date, réalisés en collaboration avec le Lise-Cnrs, ont analysé [le statut spécifique des proches aidants rémunérés](#) ([synthèse disponible ici](#)). Actuellement la recherche participative [« Trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie »](#) (TRAJEX) occupe 5 équipes de recherches, dont l'Observatoire de l'emploi à domicile, en vue d'analyser les configurations d'accompagnement à domicile des personnes fragiles.

Afin d'encourager et de développer la recherche universitaire sur l'emploi à domicile, l'Observatoire de l'emploi à domicile lance un Prix de thèse qui a pour objectif de distinguer des travaux de recherche

en droit et en sciences humaines et sociales ayant fait l'objet d'une soutenance de thèse de 3^{ème} cycle après le 5 septembre 2021 sur l'une des thématiques suivantes :

- les relations d'emploi à domicile entre les particuliers employeurs et leurs salariés,
- les conditions d'emploi et de travail des salariés à domicile et des assistantes maternelles,
- les modes d'accueil individuels du jeune enfant (assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile simple et partagée),
- les relations professionnelles et le dialogue social dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile,
- la construction du droit au sein du domicile,
- l'accompagnement à domicile des particuliers employeurs âgés ou en situation de handicap,
- l'émergence de nouveaux métiers exercés à domicile.

Le Prix de thèse est doté d'une récompense de 3000 euros pour une aide à la publication avec mention obligatoire de l'Observatoire de l'emploi à domicile en 4^{ème} de couverture de l'ouvrage publié.

La sélection des thèses sera conduite conjointement par le service Recherche et partenariats scientifiques de l'Observatoire de l'emploi à domicile, le comité scientifique de l'Observatoire de l'emploi à domicile et un comité *ad hoc* pour les besoins de l'expertise.

Pour candidater, les jeunes docteurs doivent impérativement fournir les documents suivants :

- Formulaire de renseignement administratif ([disponible ici](#))
- Acceptation et signature du règlement du Prix de thèse de l'Observatoire de l'emploi à domicile ([disponible ici](#))
- Thèse en format PDF
- Un résumé de la thèse en 20 000 signes (espaces compris) précisant le cadrage théorique de la thèse, les principaux éléments d'état de l'art, les hypothèses, la problématique et les principaux résultats.
- Les deux rapports de pré-soutenance
- Le rapport de soutenance
- Le CV du ou de la candidat.e en 3 pages maximum mentionnant le laboratoire d'affiliation, les principales publications et communications

L'ensemble de ces documents devra parvenir pour le **25 octobre 2024** à :

L'Observatoire de l'emploi à domicile
observatoire@fepem.fr

Abdia Touahria-Gaillard
atgaillard@fepem.fr

Merci d'indiquer en objet du message « Prix de thèse 2025 »

Les résultats seront envoyés par mail aux candidat.e.s à partir du **25 novembre 2024**.

La cérémonie de remise du Prix de thèse aura lieu en **janvier 2025**.

L'Observatoire de l'emploi à domicile se réserve le droit de ne pas accorder de Prix de Thèse si la qualité ou la pertinence des travaux reçus sont jugées insuffisantes par l'ensemble des instances évaluatrices.